

Les relations internationales de l'agriculture

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **19 (1939)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-888879>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'AGRICULTURE

(Résumé de la Conférence faite devant la Chambre de Commerce Suisse en France, le 10 mars 1939 à Paris, par M. F. Porchet, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce du Canton de Vaud, à Lausanne.)

Dans tous les temps et sous toutes les latitudes, les cultivateurs ont été et sont demeurés individualistes. Leur activité est liée avant tout aux conditions de sol et de climat. De ce fait, le paysan s'incorpore en quelque sorte au domaine qu'il travaille. Puis, pendant très longtemps, le but essentiel de son activité était de nourrir, vêtir, chauffer sa famille.

Mais, le développement des sciences et techniques agronomiques a conduit à la spécialisation des cultures et par elles à la vente des produits en excédent et à l'achat de denrées nécessaires à la vie familiale.

Enfin, le développement des moyens de transport et l'arrivée en Europe occidentale des produits agricoles venant de pays neufs ou des colonies a créé la solidarité mondiale des marchés.

Le paysan n'a pu rester totalement individualiste. Il a créé des organisations agricoles régionales, nationales ou internationales.

Dans la première partie de son exposé, le conférencier décrit les principales organisations agricoles internationales.

La plus ancienne et, à son avis, la plus agissante aujourd'hui, est la Commission Internationale d'Agriculture, fondée à Paris, en 1889, par l'initiative de Jules Méline. Elle organise régulièrement des Congrès internationaux d'agriculture. Le prochain aura lieu en juin à Dresde; il marquera le cinquantième de l'Institution.

La Commission Internationale d'Agriculture (C. I. A.) était constituée par de hautes personnalités et par quelques délégués nationaux.

L'évolution des idées, consécutive à la guerre, conduisit à une modification de cette organisation. Sous l'impulsion de M. le Prof. Laur, directeur de l'Union Suisse des Paysans, la C. I. A. est devenue la Confédération Internationale de l'Agriculture (même abréviation : C. I. A.) composée de délégués

mandatés par les grandes organisations agricoles des divers pays. Ainsi, elle est devenue l'émanation des masses paysannes. M. le Marquis de Vogüé préside avec une haute distinction la C. I. A. depuis 1924, date où Jules Méline, pour raison d'âge, en abandonna la direction qu'il assumait depuis 1889.

Le siège de la C. I. A. est à Paris. Son secrétariat est à Broug (Suisse); il est dirigé par M. le Dr Borel, vice-Directeur de l'Union Suisse des Paysans.

La Confédération Internationale de l'Agriculture joue un rôle de premier plan, par ses Congrès, ses réunions intercalaires groupant une centaine de délégués, ses publications et ses interventions dans les organisations internationales officielles et dans les Conférences diplomatiques.

Le Conférencier parle ensuite de l'Institut International d'Agriculture de Rome, dû à la suggestion d'un Américain, à la sympathie et à l'appui du roi d'Italie, Victor-Emmanuel III, et aux décisions de la Conférence de Rome de 1905. De suite, ou peu après, 73 Etats les ratifièrent.

L'Institut International d'Agriculture s'occupe de tout ce qui concerne cette dernière et cela, dans le monde entier. Il réunit les documentations, les étudie et les compare, publie des annuaires, revues, bulletins et monographies et intervient auprès des Gouvernements pour tenter de donner des suites pratiques aux vœux des Congrès ou à ses propres suggestions. L'Assemblée Générale, le Comité Permanent, le Secrétariat Général et différents Bureaux et Comités spéciaux constituent l'essentiel de l'organisation de l'Institut de Rome.

La Société des Nations s'occupe aussi de questions agricoles; elle dispose même pour cela d'un Comité d'experts agricoles.

Mais c'est l'Organisation Internationale du Travail — plus connue sous le nom de son Secrétariat, le « Bureau International du Travail » — qui, à Genève,

intervient en matières agricoles depuis qu'un jugement de la Cour de La Haye lui a reconnu la compétence de le faire, cela, contre l'avis des milieux ruraux, de la C. I. A. en particulier.

L'Office International des Epizooties et l'Office International du Vin, tous deux à Paris, où ils furent créés la même année, en 1934, coordonnent, sur des plans bien différents, l'action des Etats et des Associations agricoles.

A ces organisations permanentes principales, il faudrait ajouter la liste des Conférences internationales dont plusieurs sont, en fait, des organisations internationales agricoles de caractère éphémère.

* * *

Cette esquisse descriptive étant faite, le conférencier aborde la seconde partie de son exposé. Elle a trait à l'évolution des doctrines économiques dans les organisations internationales agricoles.

La Commission Internationale d'Agriculture est née en 1889 de la crise agricole due au développement des moyens de transports par terre et par eau. L'agriculture des pays anciens, menacée, réagit alors, dans son ensemble, très loyalement. Elle ne ferme pas les frontières, mais cherche à lutter contre la concurrence par le perfectionnement des méthodes de production. On augmente les rendements et abaisse les prix de revient. Produire deux épis de blé où on en récoltait un, tel est le programme international développé pendant nombre d'années. Pour le réaliser, on a recours aux sciences agronomiques en plein essor, à l'amélioration des conditions de crédit rural, à la coopération.

Survient la guerre de 1914-1918 et ses conséquences. Ce sont ces dernières qui, de l'avis du conférencier, ont acheminé de force l'agriculture mondiale vers le protectionnisme restrictif de l'heure actuelle. Durant la guerre, les pays ont développé leurs productions industrielles et agricole, soit pour satisfaire aux demandes d'achats de l'étranger, soit pour assurer leur propre ravitaillement. Ainsi, depuis 1914, la Suisse a beaucoup augmenté sa production en céréales. La récolte de 1938 couvre les 27 p. 100 des besoins de la consommation normale. Ainsi, on est arrivé à une

surproduction mondiale des produits agricoles par rapport aux possibilités de consommation, qu'il ne faut pas confondre avec les besoins de celle-ci.

Dès 1927, toutes les organisations agricoles internationales s'occupent de la crise de surproduction et de celle des prix.

Dès que l'offre dépasse la demande, les prix baissent, chacun le sait. Mais on ignore peut-être que le fléchissement des prix n'est pas proportionné à l'excédent de production. Ainsi un excédent de 2 p. 100 seulement dans le marché des blés a déclenché une panique aboutissant à une baisse de 60 p. 100 des prix dans les pays dont la frontière était ouverte.

L'insuffisance des prix agricoles a une seconde origine, c'est le déséquilibre créé entre le coût de ce que l'agriculteur doit payer et la valeur marchande de ce qu'il peut livrer. Le conférencier en apporte la preuve par des exemples pris en Suisse. Ils indiquent combien le cultivateur doit vendre le kilo de lait pour obtenir la même contrepartie, ceci respectivement avant guerre et en 1938. Une paire de chaussures se payait en 1913 par la vente de 65 kilos de lait, aujourd'hui il en faut 83. Avant guerre, la valeur de 57 kilos de lait suffisait à payer une semaine de salaire d'un ouvrier de campagne, alors qu'en 1938, il faut 78 kilos. Le coût des constructions rurales a presque doublé : 3.500 kilos contre 6.800 par tête de bétail logée.

Plusieurs Congrès et Conférences se sont occupés du réajustement des prix industriels et agricoles. Mais le problème est complexe car il pose indirectement celui des salaires de l'industrie et de l'artisanat, des charges sociales et fiscales, etc.

En présence de ces deux causes de crise des prix, les organisations internationales ont cherché à éliminer la première : la surproduction.

Le conférencier énumère les principales conventions internationales tendant à limiter la production pour l'adapter à la consommation. Elles concernent le blé, le sucre, le bois, le beurre et divers produits coloniaux.

Cette doctrine internationale inspire aussi les économies agraires nationales. Ainsi, pour soutenir les prix agricoles, la Suisse limite avec succès la production porcine, elle va diminuer de cent mille têtes son troupeau bovin et, en attendant, elle contingente la production laitière en payant

très peu le lait livré en plus d'une norme fixée à l'hectare.

Ainsi, dans une période de cinquante ans, comprenant il est vrai celle de la guerre et après guerre, la doctrine économique internationale a totalement changé en agriculture. Le protectionnisme complété par la limitation de la production a remplacé le libéralisme et le principe de l'abondance. On ne saurait le reprocher à l'agriculture. Elle a subi cette évolution, elle ne l'a pas voulue. Elle s'y est adaptée, car sans cela elle ne pouvait subsister, du moins dans le cadre des relations économiques internationales actuelles. Or, l'agriculture est indispensable à la vie de l'humanité : elle doit donc survivre.

Peut-on envisager une conciliation entre la nécessité de sauver l'agriculture en lui assurant des salaires — donc des prix — suffisants et le désir humain de généraliser la consommation en grandes quantités et à bon marché. Le conférencier consacre à ce passionnant problème la troisième partie de son exposé. Il le fait en la circonscrivant à trois exemples et cela, dans le cadre limité des relations économiques agricoles franco-suisse.

*
* *

Après avoir comparé schématiquement l'agriculture des deux pays, puis esquissé en quelques traits l'histoire des relations économiques franco-suisse, le conférencier arrive aux constatations suivantes :

Le volume des échanges franco-suisse a diminué au cours des dernières années par rapport au passé. C'est conforme à l'évolution de la doctrine mondiale. Malgré cela, la Suisse reste pour la France un très bon client. C'est même le meilleur sur la base de la balance des échanges. En 1937, l'actif de cette balance, en faveur de la France, a été, en francs français, de 633 millions, alors qu'il n'a été que de 87 millions avec la Belgique — second bon client de la France — et de 59 avec l'Italie. Elle est passive pour la France avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, etc.

La France peut-elle espérer garder le « très bon client suisse »? Sur le plan agricole, la Suisse tend à couvrir le plus possible ses besoins. Si elle diminue sa production laitière, liée à l'exportation, c'est pour produire des denrées agricoles et du bétail

qu'elle importe. Ses achats à l'extérieur et ses exportations diminueront d'autant. Peut-on espérer pouvoir enrayer cette anémie croissante des échanges? Le conférencier croit à cette possibilité et en donne les raisons. Ce qu'il faut, c'est garantir aux productions nationales des prix normaux assurant leur existence? Pour cela, on doit établir une interdépendance entre la vente à des prix suffisants des produits agricoles suisses et l'importation de ces mêmes produits; cette liaison étant établie, il n'y a plus de raisons économiques — l'aspect fiscal des droits n'est pas à envisager ici — de maintenir des barrières douanières. On peut ainsi concevoir une hausse sur les prix des produits nationaux et une baisse sur ceux importés, délestés de tout ou partie des charges douanières. Le tout se traduirait par une diminution du prix moyen de consommation et, par conséquent, une possibilité d'augmentation de celle-ci. Il est fort probable que la limitation des importations provoquera finalement leur augmentation, si paradoxale que cela puisse paraître.

Le conférencier expose le fonctionnement d'un tel système à propos des vins, sur la base d'un projet de l'Union Suisse des Paysans. Le problème laitier suisse trouverait sa solution si on agissait de même à l'égard des matières grasses importées pour la consommation. On conçoit que les producteurs français de vins, primeurs, huiles, chevaux, etc... qui ont grand intérêt à maintenir leurs exportations en Suisse, trouveraient profit à s'entendre avec les producteurs français de fromages, opposés à leurs collègues suisses, pour établir des ententes dans le cadre national, permettant de conclure ensuite des accords internationaux tels que ceux esquissés par le conférencier.

Malheureusement, les traités de commerce s'opposent à ces liaisons entre l'écoulement des productions nationales et les importateurs.

Le conférencier conclut en espérant que les hommes auront la sagesse de chercher à s'entraider plutôt que de se nuire réciproquement. On pourrait alors entrevoir le retour aux doctrines généreuses d'antan, celles d'agricultures nationales prospères répandant en abondance et à bon marché les nourritures terrestres à l'humanité qui, alors, se laisserait gagner plus aisément par les messages d'amour et de paix.